

AFFAIRE N° 3. - Demande d'occupation de la voie publique (trottoir)
rue Juliette BODU, présentée par la gérante du TOURING HOTEL.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 18 Mars dernier, la gérante du TOURING HOTEL a sollicité l'autorisation d'occuper une partie du trottoir situé devant son établissement pour y installer des tables pour que ses clients puissent prendre l'apéritif en plein air.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous pourrions, à l'instar de ce qui a été fait pour le RALLYE, autoriser le TOURING HOTEL à occuper une partie du trottoir d'environ 6 mètre de long, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 12 000 Frs CFA, mais à la condition expresse qu'une partie du trottoir sur environ 1 m 80 de large reste libre pour la circulation.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
A. Denis le 21 Mai 1969
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signe: P. de Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des affaires Financières
Signe: Ch. Vergerou